

Déposé le 1<sup>er</sup> juin 2010

No. : CE-023

Secrétaire A. Ford

Bonjour Madame Ford,

Nous avons pris connaissance de la convocation transmise le 20 mai dernier concernant à la tenue d'auditions publiques à l'égard du projet de loi 105 pour l'adoption des enfants d'Haïti arrivés au Québec au cours de la période du 24 janvier au 16 février 2010 à la suite du séisme.

Les centres jeunesse n'étant pas impliqués dans le processus de reconnaissance par jugement de l'adoption des enfants d'Haïti, puisqu'il appartient aux parents adoptifs d'en faire la demande, nous ne croyons pas nécessaire d'être entendu par la Commission comme discuté lors de notre entretien téléphonique. Par ailleurs, nous croyons important que le statut de ces enfants puisse être régularisé et ainsi favoriser leur pleine intégration dans leur milieu adoptif.

Je demeure disponible pour toute information complémentaire.

Cordiales salutations

**Sylvie Desmarais,**

Directrice-conseil - Protection de la jeunesse  
Association des centres jeunesse du Québec  
1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 410  
Montréal (Québec)  
H3A 3C8  
Téléphone: (514) 842-5181  
Télécopieur: (514) 842-4834  
Courriel: sdesmarais.acjq@ssss.gouv.qc.ca